

REGLEMENT COMPLET
L2014 - 14
« Jeu Spécial Fête des Mères »

1) France Loisirs, SAS au capital de 6.186.400 €, identifiée sous le n°702 019 902 RCS Paris, dont le siège social est situé 123 bd de Grenelle, organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « Jeu Spécial Fêtes des mères » qui aura lieu à compter du 13/05/2014 (10 heures) et jusqu'au 26/05/2014 (12 heures) sur la page Facebook de France Loisirs dont l'adresse est la suivante :

<https://www.facebook.com/franceloisirs>

Le principe de ce jeu organisé à l'occasion de la fête des mères est de rédiger sa plus belle déclaration à l'intention de sa mère via l'application « Jeu spécial fête des mères » qui se trouvera sur la page Facebook de France Loisirs, chaque rédaction étant soumise à validation auprès des administrateurs du jeu en amont de sa publication fondée sur les critères prévus au 7).

France Loisirs se réserve le droit en cas de nécessité de modifier, proroger ou annuler ce jeu sans préavis, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

2) La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à tout internaute majeur et ayant la capacité de contracter, disposant d'une adresse électronique et d'une adresse de résidence en France métropolitaine (Corse comprise). Ne pourront participer les membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité au sein des sociétés distributrices ou organisatrices (Groupe France Loisirs).

Il ne sera admis qu'une seule participation par famille (même nom, même adresse). En cas de participation frauduleuse, celle-ci sera annulée et France Loisirs se réserve le droit d'entamer des poursuites pénales.

3) Pour participer, il suffit :

- D'aimer la page Facebook <https://www.facebook.com/franceloisirs> de France Loisirs
- De rédiger une déclaration à l'intention de sa mère en suivant les instructions portées sur la page Facebook <https://www.facebook.com/franceloisirs> de France Loisirs, et d'envoyer celle-ci sur l'application présente sur la page Facebook de France Loisirs.

4) Il y aura 3 gagnants au total, désignés de 3 façons différentes et qui se verront chacun attribuer les 3 assortiments de produits mis en jeu selon les modalités suivantes :

4.1/ 1 gagnant déterminé par un jury :

Le jury est composé de l'équipe eCommerce de France Loisirs.

Le jury se réunira pour délibérer au plus tard le 27/05/2014 pour désigner la meilleure déclaration en fonction des critères suivants :

- Qualité rédactionnelle ;
- Créativité ;
- Originalité ;
- Respect du thème « fête des mères » ;
- Respect des instructions de l'application.

4.2/ 1 gagnant déterminé par le plus grand nombre de « j'aime » obtenu sur son texte à la date de clôture du jeu.

4.3/ 1 gagnant par tirage au sort parmi les participants ayant rédigé un texte qui a été validé par un des administrateurs du jeu :

Le tirage au sort du gagnant ainsi que ses 3 suppléants aura lieu le 26/05/2014 à 14h, parmi tous les votants sous le contrôle d'un huissier de la SCP Dominique Vermuse, huissiers de justice associés à Lens (62) – 16 rue des 523 Déportés Juifs.

4.4/ Chacun des gagnants se verra attribuer les 3 assortiments de produits suivants de la marque Karin Herzog :

- 1 trousse anti-âge de la marque Karin Herzog (référence France Loisirs : 367147) d'une valeur de 39.00€ (prix public) composée de 1 crème Vita-A-Kombi 1 en 25 ml, 1 crème Additional Sweet en 25ml et un pinceau applicateur visage. Dimensions de la trousse : 5, 5 x 12,5 x 10, 5 cm.
- 1 Coffret Rituel Beauté Soins douceur et oxygène de la marque Karin Herzog (référence France Loisirs : 646668) d'une valeur de 89.00€ (prix public) composé de : 1 tube de crème anti-âge « Vita-A-Apricot » (50 ml) ; 1 tube de crème nourrissante « Additional Sweet » (50 ml) ; 1 pot de poudre libre « Egyptian Earth » (40 ml) ; 1 pinceau applicateur ; 1 dépliant expliquant toutes les étapes du soin.
- 1 Coffret Les 7 crèmes de la semaine de la marque Karin Herzog (référence France Loisirs : 784894) d'une valeur de 99.90€ (prix public) composé de 1 pinceau applicateur et de 7 tubes de crèmes de 15 ml : « Rose » : Crème douceur visage 1 % d'oxygène ; « Aha Cream » : Crème visage revitalisante ; « Vita-A-Kombi1 » : Soins anti-âge visage 1 % d'oxygène ; « Additional Sweet » : Crème nourrissante ; « Oxygen Face » : Soins sébo-régulateur ; « Essential Mask » : Masque hydratant visage ; « Vitamin H » : Crème extra-nourrissante.

5) France Loisirs enverra un message privé de confirmation aux gagnants au plus tard le 29/05/2014. Les gagnants doivent répondre dans un délai de 15 jours à compter de la réception du message privé envoyé par France Loisirs. En l'absence de réponse d'un gagnant dans ce délai, France Loisirs contactera un des suppléants. En cas de non réponse sous 15 jours, les lots seront remis à la libre disposition des organisateurs.

Les lots seront livrés sans frais à l'adresse précisée par le gagnant dans l'application et suite à sa réponse au message privé de confirmation.

France Loisirs ne sera nullement responsable si les coordonnées postales ou téléphoniques ne correspondent pas à celles des gagnants ou sont erronées. Dans ce cas, il n'appartient pas à France Loisirs de faire des recherches complémentaires afin de retrouver les gagnants indisponibles, qui dès lors ne recevront pas leur lot ni aucun dédommagement ni indemnité. En aucun cas la responsabilité de France Loisirs ne pourra être retenue en cas de problème d'acheminement des lots gagnés ou de perte de courrier postal.

6) Le règlement complet du jeu sera déposé auprès d'un huissier de la SCP Dominique Vermuse – 16 rue des 523 Déportés Juifs – 62 Lens.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à France Loisirs – L 2014/14 « Jeu spécial Fête des Mères» Vepex 5000 - 62070 ARRAS CEDEX 9 étant précisé que le règlement sera aussi disponible gratuitement sur la page Facebook de France Loisirs.

7) La validation auprès des administrateurs du jeu est fondée sur les critères suivants :

- Chaque participant s'engage à ne pas utiliser une œuvre existante, en tout ou partie, garantit l'originalité de son texte et s'engage d'une façon générale à respecter la législation française en matière de droit d'auteur. Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication fondée, formulée par une tierce personne.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement du jeu tout texte contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

8) Aucune contrepartie monétaire ne pourra être accordée. Toutefois, en cas d'indisponibilité du lot, France Loisirs se réserve le droit d'offrir aux gagnants un autre lot d'une valeur équivalente. Le prix gagné ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni être cédé à une tierce personne.

9) Les participants autorisent France Loisirs à reproduire et à diffuser gratuitement leur texte sur support papier ou tout autre support graphique, magnétique ou électronique ainsi que leur nom et adresse, sauf s'ils renoncent à leur lot.

Afin de servir de témoignage, les gagnants acceptent par avance la publication par France Loisirs de leurs noms, adresses (département) et photographies, ainsi que de leur œuvre sur tous supports graphiques, d'enregistrement magnétique, électronique, optique ou numérique (notamment site Web) sauf opposition adressée par écrit à France Loisirs dans les 5 jours suivants la réception de son lot.

10) Les frais engagés pour la participation au jeu seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à FRANCE LOISIRS – L2014/14 « Jeu spécial Fête des Mères » Vepex 5000 - 62070 ARRAS CEDEX 9. (Frais de timbre remboursés sur demande au tarif lent). Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 10 jours suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante.

Afin de bénéficier des remboursements de sa participation, le participant devra joindre à sa demande, dès la disponibilité des documents concernés :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

11) La participation à cette opération implique l'acceptation totale de ce règlement. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

France Loisirs ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être annulé, reporté, modifié ou prolongé. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par France Loisirs dont les décisions seront sans appel.

12) France Loisirs n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante,
- de problèmes de liaison téléphonique,
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de force majeure,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à France Loisirs, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

13) Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante : France Loisirs – L 2014/14 « Jeu Spécial Fête des Mères» Vepex 5000 - 62070 ARRAS CEDEX 9.

EXTRAIT REGLEMENT
L2014 - 14
« Jeu Spécial Fête des Mères »

Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé du 13/05/2014 (10 heures) et jusqu'au 26/05/2014 (12 heures) sur la page facebook <https://www.facebook.com/franceloisirs>. Pour participer : aimer la page Facebook susvisée et rédiger une déclaration à l'attention de sa mère.

Dotation pour chaque gagnant : 1 trousse anti-âge Karin Herzog (composée de : 1 crème Vita-A-Kombi 1 + 1 crème Additional Sweet + 1 pinceau applicateur) prix public 39.00€ + 1 coffret Rituel Beauté Soins Douceur et oxygène Karin Herzog (composé de : 1 tube de crème anti-âge Vita-A-Apricot + 1 tube de crème nourrissante Additional Sweet + 1 pot de poudre libre Egyptian Earth + 1 pinceau applicateur + 1 dépliant explicatif) prix public 89.00€ + 1 Coffret Les 7 crèmes de la semaine Karin Herzog (composé de : 1 Crème douceur visage 1 % d'oxygène + 1 crème visage revitalisante Aha Cream + 1 soin anti-âge Vita-A-Kombi 1 + 1 crème nourrissante Additional Sweet + 1 soin sébo-régulateur Oxygen Face + 1 masque hydratant visage Essential Mask + 1 crème extra-nourrissante Vitamin H) prix public 99.90€.

3 gagnants : 1 par un jury après délibération le 27/05/2014 + 1 qui obtient le plus grand nombre de « j'aime » pour son texte + 1 par tirage au sort le 26/05/2014 sous contrôle d'huissier.

Règlement des opérations adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par courrier envoyé à l'adresse suivante France Loisirs – L 2014/14 « Jeu spécial Fête des Mères » Vepex 5000 - 62070 ARRAS CEDEX 9 et disponible gratuitement sur la page facebook de France Loisirs

Règlement déposé auprès de la SCP Dominique Vermuse, huissier de justice à Lens (62) 16 rue des 528 Déportés Juifs.